

**SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**DU COMITÉ SYNDICAL**

**Session du 14 JUIN 2021**

**Le comité syndical** dûment convoqué par sa Présidente par lettre en date du 17 mai 2021,

En présence de 10 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

8 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, Mme Catherine MARTIN, M. Jacques DORIDAM, M. Alexis MANCEL, Mme Chanez HERBANNE, M. Philippe EYMERY, Mme Nadège LEFEBVRE, Mme Anne FUMERY

1 membre suppléant son titulaire :

Mme Nathalie LEBAS suppléante de M. Daniel LECA

1 membre titulaire ayant donné pouvoir :

M. Frans DESMEDT ayant donné pouvoir Mme Nadège LEFEBVRE

En présence également de :

M. Christian DEMAY	suppléant de	Mme Catherine MARTIN
M. Jean CAUWEL	suppléant de	M. Alexis MANCEL
M. Didier RUMEAU	suppléant de	Mme Chanez HERBANNE
Mme Claire MARAIS-BEUIL	suppléante de	M. Philippe EYMERY

Étaient excusés :

M. Martial DUFLOT M. Frédéric GAMBLIN, M. Medhi RAHOUI, M. Dominique DEVILLERS, M. Daniel LECA, M. Alain LETELLIER, Mme Nicole COLIN, M. Patrice MARCHAND, Mme Martine BORGEO, M. Eric DE VALROGER.

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2 des statuts du syndicat mixte,

Délibérant conformément aux articles L. 3312-5 du code général des collectivités territoriales,

A délibéré sur le **rapport CS SMABT 2021 06/14-05 relatif à la constitution d'une provision,**

DÉPOSÉ  
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE  
LE 28 JUIN 2021



**CONSIDERANT** l'ampleur de la crise économique provoquée par la pandémie de Covid-19, ses effets dévastateurs sur le transport aérien et la baisse de l'activité commerciale de l'aéroport de Beauvais en 2020 (-68% de passagers) ;

**CONSIDERANT** l'importance des pertes d'exploitation subies par la SAGEB en 2020 et le bouleversement économique du contrat du DSP qu'elles ont engendré ;

**CONSIDERANT** la demande de compensation formulée par la SAGEB sur la base de la théorie de l'imprévision ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'anticiper cette perte financière en dépit du caractère non circonscrit de la crise économique et sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 en 2021 ;

Après avoir entendu l'exposé de la présidente et en avoir délibéré,

**ADOpte A L'UNANIMITE** les conclusions suivantes :

- 
- **AUTORISE** l'affectation d'une partie du résultat 2020 du SMABT à la compensation des pertes d'exploitation enregistrées par la SAGEB y compris les charges supplémentaires rendues nécessaires pour maintenir la continuité du service public.
  - **AUTORISE** la constitution d'une provision d'un montant de 2 millions € sous la forme d'une dotation aux provisions pour risques et charges exceptionnelles de fonctionnement courant.



**Caroline CAYEUX**  
Présidente du Syndicat mixte  
de l'aéroport de Beauvais-Tillé

DÉPOSÉ  
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE  
LE 28 JUIN 2021

